

Le 28 janvier 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Cher collègue,

Nous avons pris connaissance du dépôt, le 7 novembre 2024, d'une pétition à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de décréter un moratoire sur les coupes forestières autour des lacs St-Stanislas et Canot d'Écorce, planifiées en partie sur le territoire libre de la municipalité de Saint-Zénon et en partie sur le territoire de la zec des Nymphes.

Les équipes du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) discutent avec l'Association des propriétaires du lac Saint-Stanislas depuis le début du mois de juillet 2024, de même qu'avec la MRC de la Matawinie, la Municipalité de Saint-Zénon ainsi que d'autres intervenants du milieu concernés par le chantier de récolte CABANON prévu dans ce secteur. Tous les chantiers planifiés par le MRNF doivent faire l'objet d'une consultation publique comme prévu à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Dans ce secteur, un processus d'harmonisation a été suivi afin de prendre en compte les préoccupations des résidents. Des mesures d'harmonisation des usages ont été convenues, notamment pour protéger le paysage visuel en maintenant une bande de 60 mètres dans la coupe en bordure des limites des lots privés et des baux. En plus du respect des normes prévues à la réglementation en vigueur, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement responsable des travaux de récolte forestière a également proposé des mesures d'harmonisation opérationnelles supplémentaires pour préserver l'empreinte du sentier ainsi que pour diminuer l'impact de la récolte sur la végétation résiduelle.

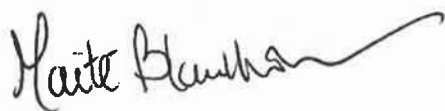
De plus, l'harmonisation de ce chantier de récolte a été soumis à deux processus distincts de règlement des différends : celui de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire ainsi que celui du MRNF. Au terme de ces deux processus, les décisions ont été à l'effet de ne rien modifier à l'harmonisation du chantier CABANON.

Par conséquent, le MRNF entend poursuivre le processus de planification forestière de ce chantier de récolte, dans le respect des processus en place et en conformité avec la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Nous tenons à vous assurer que l'équilibre entre les préoccupations et les besoins des différentes parties prenantes a été recherché afin de concilier les usages multiples présents sur le territoire public sous aménagement forestier.

Nous vous prions de recevoir, cher collègue, nos salutations distinguées.

La ministre des Ressources naturelles et des Forêts,

A handwritten signature in black ink, reading "Maïté Blanchette Vézina". The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping flourish extending to the right.

MAÏTÉ BLANCHETTE VÉZINA